

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 19 (1911)

Heft: 5

Artikel: Costume des infirmières de l'Alliance suisse des gardes-malades

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-548956>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une longue discussion a eu lieu en ce qui concerne les moyens de procurer de nouvelles ressources à la Société centrale. L'ère des déficits semble en effet s'ouvrir pour notre Croix-Rouge nationale, et il paraît urgent de trouver des recettes, éventuellement un capital conséquents. Faute de moyens pécuniaires, notre Croix-Rouge piétine sur place, et cela est d'autant plus fâcheux que la nouvelle organisation militaire prévoit que toute la question de l'assistance aux blessés et malades de notre armée en campagne est remise aux Secours volontaires. C'est là une lourde charge que la Société suisse de la Croix-Rouge ne peut assumer qu'avec des fonds et un matériel beaucoup plus considérables que ceux qu'elle possède aujourd'hui.

Le Bureau de la Direction a été chargé de s'occuper de cette importante question et de présenter des propositions à la prochaine assemblée des délégués.

L'assemblée ordinaire des délégués aura lieu cette année, le dimanche 18 juin, à Fribourg. C'est à cette occasion que le Sous-secrétaire de la Croix-Rouge présentera aux représentants des sections quelques idées sur les nouvelles ressources que la Croix-Rouge suisse devrait se procurer.

Le médecin en chef de l'armée, M. le colonel Hauser, a bien voulu accepter de faire, ce même jour, une conférence sur la nouvelle organisation militaire et sur sa répercussion sur les services de la Croix-Rouge dans la troisième ligne de secours.

L'assemblée des délégués promet donc d'être intéressante à plus d'un point de vue, et nous savons que la jeune section fribourgeoise fera son possible pour recevoir dignement les délégués des 51 sections de la Croix-Rouge suisse dans l'antique cité des Zähringen.

Costume des infirmières de l'Alliance suisse des gardes-malades

L'assemblée générale des membres de l'Alliance suisse des gardes-malades, réunie à Olten en 1910, a adopté un costume uniforme pour ses membres. Nous rappelons que, d'après les statuts, seules les gardes travaillant depuis trois ans comme infirmières, et ayant passé une année entière dans une maison hospitalière, ont le droit de porter le costume et l'insigne de l'association. Les releveuses et gardes d'enfants doivent avoir fait un cours d'apprentissage de trois mois au moins, et avoir exercé leur activité pendant trois ans, pour avoir ce même droit (§ 3, lettres *a* et *b* des statuts généraux).

Le costume choisi ainsi que tous les objets qui le composent*), sont en vente dès maintenant à la maison de confections *Jelmoli* à Zurich: étoffes pour costume de travail, étoffes pour les costumes de sortie, pour les manteaux; vêtements confectionnés, manteaux et pélerines terminés, bonnets noirs et bonnets blancs, tabliers noirs et blancs, cols et manchettes.

Un catalogue complet contenant les échantillons des étoffes, et des modèles avec toutes les indications des mesures à

*) Ce costume et ses accessoires ont été présentés à l'assemblée constitutive de la Section de Neuchâtel et environs, le 19 février 1911.

donner et des prix, sera expédié à toutes les gardes membres de l'Alliance, par les soins du Comité central (actuellement à Zurich; présidente M^{le} Dr A. Heer, Samariterstrasse).

Les commandes pourront être faites directement à la maison Jelmoli; celle-ci fera toutes les expéditions contre remboursement. Avec leurs commandes — et afin d'éviter des erreurs ou des retards dans les livraisons — les gardes feront bien d'ajouter à la suite de leur nom: «*infirmière, relèvreuse, ou garde d'enfants, membre de l'Alliance suisse des gardes-malades, section de*», et leur adresse détaillée.

Nous croyons utile de rappeler que le port du costume est facultatif, mais que s'il est porté, il doit l'être de façon complète et sans modifications aucunes. Il va de soi que les gardes ayant droit au port du costume pourront l'ajuster à leur taille de façon à ce qu'il soit seyant, mais il leur est interdit d'y ajouter ou d'y retrancher telle partie qui leur conviendrait.

Pour de plus amples détails, les intéressées voudront bien s'adresser à Sœur Maria Quinche, secrétaire du comité, Coq d'Inde, 5, à Neuchâtel, qui renseignera volontiers les membres de la Section de Neuchâtel et environs.

D^r M^l.

Ambulance-automobile de la Croix-Rouge à Genève

Vente de la «petite fleur»

Beaucoup de membres de la Croix-Rouge, du comité des dames et du comité des messieurs, ont vu se lever l'aurore du 6 avril avec inquiétude: le temps était sombre; dans les rues, de la neige et de la boue.

Oserait-on, dans ces circonstances fâcheuses, laisser sortir les 500 jeunes filles qui se sont si gentiment mises à la disposition des comités pour vendre la «petite fleur» au profit de l'ambulance automobile de la Croix-Rouge?

La commission, réunie à 8 heures du matin chez M^{le} A. Favre, après avoir hésité un peu — oh! très peu — a décidé que, malgré tout, la vente aurait lieu.

Immédiatement le téléphone de jouer dans les directions des 17 secteurs pour annoncer la décision aux dames patronnesses et aux vendeuses.

En réalité, on l'a vu plus tard, la journée a commencé par une violation du règle-

ment. On a commencé à vendre avant la réunion du comité. Ainsi, aux départs de 6 h. 50 et de 7 h. 18 des trains pour Lausanne, quelques jeunes filles impatientes de faire du bien avaient commencé à vendre.

C'est avec une véritable joie que les partants se munissaient de la petite fleur de charité en échange d'un gracieux «bon voyage».

Ceux qui ont pris ces premiers trains du matin conserveront sans doute un très agréable souvenir du moment du départ.

Peu à peu, les environs des secteurs indiqués par des drapeaux blancs à la Croix rouge s'animent. Les vendeuses chaudement habillées, hélas, vont et viennent.

Les unes — et c'était le grand nombre — avaient l'intention de sortir en robes blanches, sachant fort bien qu'une écharpe aux couleurs fédérales leur siérait très bien.